

Demande d'autorisation de manifestation

Formulaire à déposer au moins 3 mois avant la date prévisionnelle de la manifestation (sauf cas n° 1 et 3), la date de dépôt en Mairie faisant foi. Seules les demandes écrites seront prises en compte.

DEMANDEUR	Nom de l'association :	<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Commerçant
	Nom de l'organisateur :	Fonction :	
	Adresse :		
	Téléphone :	E-mail :	

MANIFESTATION	Intitulé de la manifestation :							
	Type de manifestation (loto, spectacle, exposition...) :							
	Lieu(x) :	Date(s) :						
	Entrée : <input type="checkbox"/> payante	<input type="checkbox"/> gratuite						
	Période complète d'occupation du lieu (y compris jours de montage et démontage) :							
	du	/	/	h	au	/	/	h
Horaires d'ouverture au public :								

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,

A Saint-Lys, le

Signature

<u>CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNE</u>	
Manifestation autorisée <input type="checkbox"/>	Manifestation refusée <input type="checkbox"/>
Motif du refus :	
A Saint-Lys, le	Monique D'Oliveira Adjointe déléguée à la vie associative et à l'animation de la Ville

Procédure

CAS n°1 besoin d'aide de la ville (couleur orange et/ou rose du DT)



Réaliser une DAM au moins 2 mois
avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 10 jours après



Réaliser un dossier technique (DT)
au moins 1 mois avant le début
de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 15 jours après

CAS n°2 besoin d'aide de la ville (tous les autres cas)



Réaliser une DAM au moins 3 mois
avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 10 jours après



Réaliser un dossier technique (DT)
au moins 2 mois avant le début
de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 1 mois après

CAS n°3 pas besoin d'aide de la ville



Réaliser une demande d'autorisation
de manifestation (DAM) au moins 1
mois avant le début de la manifestation



Réponse apportée par la mairie au
plus tard 10 jours après